



LE SNAPATSI A SIGNE LE PROTOCOLE



Pour les personnels scientifiques, le Protocole pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers de la police nationale se traduit par des mesures spécifiques et des mesures transversales.

Attribution d'une ISSPTS

Cette indemnité de sujétion spécifique de la PTS **reconnaît la pénibilité** de notre métier. Elle est **incluse dans le calcul de la retraite**.

Notre demande de valorisation du montant initialement prévu a été entendue, l'indemnité sera identique pour tous les corps PTS et à terme au 1^{er} janvier 2018, d'un montant de **194,50 euros mensuel brut** (environ 135 euros net). **L'attribution sera échelonnée par tiers** (1^{er} octobre 2016 – 1^{er} janvier 2017 – 1^{er} janvier 2018).

Valorisation de l'IPTS

La part fonction de l'indemnité sera augmentée de :



En province :

- ☞ 8.5% pour les ASPTS
- ☞ 5,5 % pour les techniciens PTS
- ☞ 3,5 % pour les ingénieurs

En Ile de France :

- ☞ + 14 % pour les ASPTS
- ☞ + 11 % pour les techniciens PTS
- ☞ + 9 % pour les ingénieurs

Ces mesures interviendront à **compter du 01/10/2016**.

Notre demande d'un **bilan des deux premières années** de mise en œuvre de l'IPTS a été acceptée.

Passage au PPCR

Les **techniciens seront rattachés au NES** au 1^{er} janvier 2016 et bénéficieront entre 2016 et 2018 de la **nouvelle grille PPCR**. Alors que **les ASPTS et les ingénieurs bénéficieront des nouvelles grilles PPCR à compter de 2017** avec mise en place progressive des grilles. Les **ingénieurs bénéficieront d'un nouvel échelon sommital à accès fonctionnel HEA** (indice majoré 963 en 2017), **contingenté à 10 %**.

Notre demande d'étude de **création d'une voie d'accès professionnelle pour l'accès des techniciens en chef** au corps des ingénieurs a été acceptée.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Requalification de 300 ASPTS dans le corps de technicien sur 5 ans (2017 – 2021)

Notre demande de **prioriser les ASPTS principaux** a été validée.

SUITE →

Substitution - Formation

Notre demande d'inscrire dans le protocole un **renforcement de la formation et de la substitution** a été acceptée avec la mention que les postes à responsabilités de la PTS ont vocation à être pourvus par des personnels issus des corps de la filière scientifique de la PN.

Conditions de travail

Nous avons obtenu qu'une **réflexion soit ouverte sur les conditions d'emploi et d'organisation du travail des personnels**. En effet, ce protocole ne résout pas le problème majeur des horaires atypiques des personnels de terrain. Il était essentiel pour nous que l'accord signé soit ouvert à une négociation prochaine sur ce sujet.

Une qualification judiciaire est prévue dans le protocole pour les PTS. Nous n'avons pas été associés à la réflexion sur ce sujet qui est pilotée par la DGPN et la chancellerie ; et pour information cette partie de protocole n'est pas soumise à la signature des syndicats.

Carte professionnelle

Les personnels scientifiques bénéficieront d'une carte professionnelle valorisant clairement leur appartenance à la communauté policière.

Mesures transversales d'accompagnement

Nous avons obtenu l'ouverture de 3 chantiers proposés et initiés par le SNAPATSI :

- ☞ **La prise en charge partielle de la complémentaire santé ;**
- ☞ **Les conditions de restauration des personnels travaillant en horaires atypiques ;**
- ☞ **La problématique du logement.**

Ce protocole est pour les personnels scientifiques une **avancée réelle** qui permet de faire évoluer les conditions d'emploi dans le bon sens et ne ferme pas la porte à de futures discussions sur les horaires et la sécurité des personnels.

Notre travail et nos arguments ont permis d'enrichir de manière significative le projet initial.

Participeront au comité de suivi les seules OS signataires : le SNAPATSI et le SNPPS.

Le SNIPAT FO a refusé de signer et s'exclut ainsi des futures discussions.



BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI, votre avenir !